

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT</p> <p>RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE</p> <p>LICENCE DROIT 2^{ème} Année (L2) Semestres 1 et 2</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Professeur Xavier LATOUR</i></p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	--	---

Ce diplôme de LICENCE sur 3 ans est destiné à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et une initiation à la science politique, tout en offrant une ouverture assez large, surtout en 1^{ère} année, vers d'autres disciplines.

Elle a pour objectif d'assurer les bases indispensables à toute formation d'ordre juridique et politique avant de s'engager vers des domaines spécialisés du droit et de la science politique.

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

UE 1 : les étudiants doivent suivre 3 Enseignements Fondamentaux : *Droit des contrats 1, Droit pénal général 1, Droit administratif général 1* et les 3 TD attachés aux enseignements fondamentaux de l'Unité.

UE 2 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires : *Droit budgétaire* et *Droit commercial*, et 1 enseignement optionnel parmi les 4 proposés : *Economie de la concurrence, Grands enjeux politiques contemporains, Histoire de la justice* et *Histoire du droit de la famille*.

UE 3 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements d'ouverture obligatoires : *Méthodologie documentaire* et UEL.

UE 4 : les étudiants doivent suivre 3 Enseignements Fondamentaux : *Droit des contrats 2, Droit pénal général 2, Droit administratif général 2* et les 3 TD attachés aux Enseignements fondamentaux de l'Unité.

UE 5 : les étudiants doivent choisir lors de leur inscription pédagogique un des deux parcours proposés. Parcours 1 : Droit privé ou Parcours 2 : Droit Public

- **Dans le Parcours 1 Droit privé**, les étudiants suivront 3 Enseignements obligatoires : *Régime général des obligations, Droit des biens* et *Fondamentaux de la science politique* et 1 enseignement parmi les quatre matières à option proposées : *Histoire du droit des obligations, L'administration territoriale de la France, Droit fiscal (théorie générale de l'impôt)* et *Droit des institutions européennes*.

- **Dans le Parcours 2 Droit public**, les étudiants suivront 3 Enseignements obligatoires : *Droit fiscal (théorie générale de l'impôt), Droit des institutions européennes, Fondamentaux de la science politique* et 1 Enseignement parmi les quatre matières à option proposées : *Histoire du droit des obligations, L'administration territoriale de la France, Régime général des obligations* et *Droit des biens*.

UE 6 : les étudiants suivront l'UEL et le TD obligatoire d'Anglais.

Article 2.1 : Les étudiants suivront l'Unité d'Enseignement Libre (UEL) choisie sur une liste établie par les instances universitaires, disponible sur le site internet de l'UNS. Il faudra choisir une UEL différente à chaque semestre de licence.

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque Unité d'Enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de Licence est validé quand l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre. L'étudiant pourra valider le semestre 3 dès lors que la moyenne générale du semestre est supérieure ou égale à 10. Idem pour le semestre 4.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Chaque unité non validée implique de repasser les matières non acquises (note inférieure à la moyenne) en session 2.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

La formation de Droit à l'UFR Droit et Science politique de Nice autorise un passage à l'année supérieure uniquement à la suite d'une validation de l'année inférieure.

Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus).

Article 6.1 : Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises, y compris les notes supérieures à 10.

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

L'**UE 1** est affectée d'un coefficient 2, et les **UE 2 et 3** sont affectées d'un coefficient 1.

Dans le cadre de l'**UE 1** : chacune des épreuves terminales est notée sur 20 et chaque matière de TD est notée sur 20.

Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales pour les matières correspondantes notées sur 40.

UE 2 : chaque épreuve écrite est notée sur 15 et l'épreuve obligatoire optionnelle sur 20.

UE 3 : l'UEL est notée sur 20 et la *Méthodologie documentaire* est notée sur 10.

L'**UE 4** est affectée d'un coefficient 2. Les épreuves terminales sont notées sur 20 et chaque matière de TD est notée sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales pour les matières correspondantes notées sur 40.

Les **UE 5 et 6** sont affectées chacune d'un coefficient 1. Chaque épreuve écrite de l'unité 5 est notée sur 10 ; l'épreuve optionnelle obligatoire (écrit ou oral) est notée sur 20.

UE 6 : l'UEL est notée sur 20.

Article 8 : Nature et durée des épreuves

Semestre 1

UE 1 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 épreuves écrites de 3 heures chacune.

UE 2 : Les étudiants subiront, en fin de semestre :

-2 épreuves écrites, d'1h30 chacune, portant sur le *Droit budgétaire* et le *Droit commercial* (les candidats traiteront un des sujets proposés pour chaque épreuve)

-1 épreuve orale ou écrite sur l'enseignement optionnel choisi par l'étudiant lors de son inscription pédagogique (voir tableau).

UE 3 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve d'UEL dont les modalités seront définies selon la matière choisie. La *Méthodologie documentaire* est assurée par la Bibliothèque de l'Université section Droit et donne lieu à une notation continue.

Semestre 2

UE 4 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 épreuves écrites de 3 heures chacune.

UE 5 : Dans le Parcours choisi par l'étudiant lors de son inscription pédagogique, conformément à l'article 2 du présent règlement, les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 épreuves écrites d'une durée d'1 heure chacune sur les 3 enseignements obligatoires et 1 épreuve orale sur l'enseignement optionnel choisi par l'étudiant lors de son inscription pédagogique (voir tableau).

UE 6 : Les étudiants subiront l'épreuve d'UEL et l'épreuve d'Anglais en CC selon les modalités propres à chaque matière choisie.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre. Pour la 2^{ème} session, ces notes de TD resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.

Article 10 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. 5 points sur le total du semestre) qui s'ajoute aux points du semestre lors du calcul de la moyenne générale entre toutes les unités d'enseignements de ce semestre.

Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports.

Le bonus « Sport » est incompatible avec l'UEL Sport.

Article 10.1 : Travaux dirigés obligatoires « Anglais »

Les étudiants suivent obligatoirement les travaux dirigés d'anglais (10 séances d'1h30).

Article 11 : Session 2

La deuxième session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première. Lors de la session 2, la note de CT se substitue à la moyenne résultant de la note de CT et de la note de CC de session 1.

**LE DIPLOME DE LICENCE NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 6 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau pédagogique des Licences (Bureau 112) – Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.33 ou +33 04.89.15.25.39

Courriel : droit.scolarite.licence@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 3					
UE1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	3 ÉCRITS			/120 (Coef. 2)	21
3 enseignements obligatoires :					
- Droit des Contrats 1 + TD	3 écrits de 3h chacun	/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		
- Droit Pénal Général 1 + TD		/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		
- Droit Administratif Général 1 + TD		/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		
UE2 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 ÉCRITS + 1 OPTION À L'ORAL OU À L'ÉCRIT			/50 (Coef. 1)	5
2 enseignements obligatoires :					
- Droit Budgétaire	2 écrits d'1h30 chacun	/15			
- Droit Commercial		/15			
1 enseignement optionnel parmi :					
- Histoire de la Justice	oral	/20			
- Économie de la Concurrence	écrit d'1h				
- Grands Enjeux Politiques Contemporains	écrit d'1h				
- Histoire du Droit de la Famille	oral				
UE3 : ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE				/30 (Coef. 1)	4
UEL	Évaluation selon modalités particulières		/20		
Méthodologie documentaire			/10		
TOTAL SEMESTRE 3				/320	30
SEMESTRE 4					
UE4 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	3 ÉCRITS			/120 (Coef. 2)	21
3 enseignements obligatoires :					
- Droit des Contrats 2 + TD	3 écrits de 3h chacun	/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		
- Droit Pénal Général 2 + TD		/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		
- Droit Administratif Général 2 + TD		/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		
UE5 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	3 ÉCRITS ET 1 ORAL			/50 (Coef. 1)	7
<u>PARCOURS 1 : DROIT PRIVÉ</u>					
3 enseignements obligatoires :					
- Régime Général des Obligations	3 écrits d'1h chacun	/10			
- Droit des Biens		/10			
- Fondamentaux de la Science Politique		/10			
1 enseignement optionnel parmi :					
- Histoire du Droit des Obligations	1 oral	/20			
- L'Administration Territoriale de la France Moderne et Contemporaine					
- Droit Fiscal : Théorie Générale de l'Impôt					
- Droit des Institutions Européennes					
<u>PARCOURS 2 : DROIT PUBLIC</u>					
3 enseignements obligatoires :					
- Droit Fiscal : Théorie Générale de l'Impôt	3 écrits d'1h chacun	/10			
- Droit des Institutions Européennes		/10			
- Fondamentaux de la Science Politique		/10			
1 enseignement optionnel parmi :					
- Histoire du Droit des Obligations	1 oral	/20			
- L'Administration Territoriale de la France Moderne et Contemporaine					
- Régime Général des Obligations					
- Droit des Biens					
UE6 : ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE				/20 (Coef. 1)	2
UEL	Évaluation selon modalités particulières		/20		
Anglais ?					
TOTAL SEMESTRE 4				/310	30
TOTAL ANNÉE				/20	60